

Commune de SOUGÉ

DÉLIBÉRATIONS

L'an 2021, le 21 décembre à 16h30, le Conseil municipal de la commune de SOUGÉ s'est réuni à la salle de Conseil à l'étage de la Mairie, lieu choisi pour permettre une distanciation sociale entre chacun des membres du Conseil compte tenu de la situation sanitaire actuelle, sous la présidence de Monsieur Bernard BONHOMME, le Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux Conseillers municipaux le 17 décembre 2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au tableau d'affichage de la Mairie le même jour.

Présents : Monsieur Bernard BONHOMME, Maire, Mesdames Valérie BLANQUET, Dominique FONTAINE, et Monsieur Michel DUPISSOT Adjoints. Mesdames, Christine RUFFLIN et Josette GRANDIOUX.

Absents excusés : Mesdames Justine FORGEARD ayant donné son pouvoir à Valérie BLANQUET, Julie JAËGER ayant donné son pouvoir à Michel DUPISSOT. Messieurs, Didier FRAIN ayant donné son pouvoir à Bernard BONHOMME, Benoit MIRAULT ayant donné son pouvoir à Dominique FONTAINE et Christian PLEUVRY ayant donné son pouvoir à Valérie BLANQUET.

1. Secrétariat de l'assemblée :

1.a/ Désignation des secrétaires de séances :

Le Conseil municipal désigne Madame Valérie BLANQUET en qualité de secrétaire de séance et Delphine DESPINS, adjointe administrative, en qualité de secrétaire auxiliaire.

1.b/ Approbation du procès-verbal en date du 14 décembre 2021 :

Le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2021 est approuvé.

2. Gestion administrative :

2.a/ Délibération 2021.060 – Demande de subvention : Projet de création d'un chemin d'accès couvert entre la boulangerie et le fournil et réfection des menuiseries

Monsieur le Maire explique que la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) est une subvention versée par l'État. Il ajoute que le projet de création d'un chemin couvert pour le fournil de la Boulangerie est parfaitement conforme avec ce cahier des charges. Il explique que l'opération entre aussi dans les projets d'investissements financés via la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local). Il propose donc que soit déposée une demande de subvention au titre de la DETR 2022, et/ou au titre de la DSIL 2022

Le Conseil municipal, ayant entendu cet exposé et pris connaissance de l'ensemble de l'opération, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve l'avant-projet estimé à 97 262 € HT, son plan de financement répartissant la dépense à hauteur de 50% du montant HT à la DETR 2022 et/ou à la DSIL, autorise Monsieur le Maire à présenter la demande de subvention, donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les pièces relatives à ces dossiers et les mener à bien, et dit que ces opérations seront inscrites au budget primitif 2022.

2.b/ Délibération 2021.061 – Demande de subvention : Projet d'aménagement des allées du cimetière

Monsieur le Maire explique que la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) est une subvention versée par l'État. Il ajoute que le projet d'aménagement des allées du cimetière est parfaitement conforme avec ce cahier des charges.

Le Conseil municipal, ayant entendu cet exposé et pris connaissance de l'ensemble de l'opération, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve l'avant-projet estimé à 116 158.77 € HT, son plan de financement répartissant la dépense à hauteur de 50% du montant HT à la DETR 2022, autorise Monsieur le Maire à présenter la demande de subvention, donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les pièces relatives à ces dossiers et les mener à bien, et dit que ces opérations seront inscrites au budget primitif 2022.

INFORMATIONS DIVERSES

- 1) Le Maire annonce que le logement au 6 impasse du Ruisseau a été mis en location.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 17h00. Affiché à la porte de la Mairie, conformément à l'article 56 de la loi du 5 août 1884.